

REDEVANCES ET PRESTATIONS - EXERCICE 2018

CFE / RM			
	RM	CFE *	TOTAL
IMMATRICULATIONS			
Entreprises Individuelles	130	80	210,00
Entreprises individuelles Micro-Entreprise		80	80,00
Personnes Morales	130	100	230,00
MODIFICATIONS			
Modifications Personnes Physiques	65	30	95
Modifications Personnes Morales	65	70	135
RADIATIONS			
Radiation Personnes Physiques et Morales	gratuit		
Carte d'Ambulant		15,00	15,00
EIRL (décret 2010-1648 du 28.12.2010)			
Dépôt de la DAP sauf création entreprise			42,00
Inscription modificative DAP			21,00
Notification RCS en cas de double immatriculation			8,00
Dépôt des cptes annuels ou doc. Comptable Simplifié			6,50
Copie des cptes annuels ou doc. Comptable simplifié			6,00
Extrait d'inscription de la DAP			2,60
Reconnaissance de Qualification			
Demande d'Attestation de Qualification			50,00
Demande d'Attestation de Qualification Professionnelle avec interrogation au CIEP			120,00
<p>* Assistance à la Formalité. Des redevances peuvent être perçues en cas de dépassement du cadre formel en application de l'article 26 du code de l'artisanat. L'assistance comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> * conseils et communication de toutes informations relatives à la formalité * Informations fournies concernant l'existence et l'octroi de l'ACCRE * Informations concernant les conditions requises pour l'exercice des activités réglementées ... 			
Délivrance Extrait d'Inscription ou de Radiation			
A la personne immatriculée	gratuit		
A un tiers	6,00		6,00
Délivrance de Documents			
Liste Mensuelle d'Artisans Inscrits ou Radiés	8,00		8,00
Photocopie	0,15		0,15
Label Artisan ou Maître-Artisan	gratuit		
Fichier RM		Données transmises par mail ou listing papier	
Jusqu'à 100 adresses		0,30 € l'unité	
de 101 à 500		140 €	
de 501 à 1 000		280 €	
Fichier complet		600 €	